



Traité Méguila

Michna 8 - Chapitre 4

האומר איני עובר לפני התיבה בצבועים, אף בלבנים לא יעבור;
בסנדל איני עובר, אף יחף לא יעבור. העושה תפילתו
עגולה--סכנה, ואין בה מצוה. נתנה על מצחו, או על
פס ידו--הרי זו דרך המינות; ציפה זהב, ונתנה על בית אונקלי
שלו--הרי זו דרך החיצונים.

Celui qui dit : « Je ne me rendrai pas à l'estrade avec des vêtements de couleur », ne s'y rendra pas non plus avec des vêtements blancs. [S'il dit : « Je ne m'y rendrai pas] chaussé de sandales », il ne pourra pas s'y rendre même les pieds nus. Celui qui donne à ses Téfilines une forme ronde, prend un risque et la Mitsva n'est pas accomplie. S'il les place au bas du front ou sur la paume de la main, c'est une forme d'hérésie. S'il les recouvre d'or ou s'il les met par-dessus la manche, c'est la manière de faire de ceux « qui restent à l'extérieur » (qui suivent leur propre avis sans tenir compte de celui des Sages).



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions